

ARRETE MUNICIPAL n°34 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 24, dénommée Le Fez - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande en date du 15/01/2025, formulée par la Société SEBA chez Sogelink - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX représenté par M. Philippe BROT

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre au SEBA de réaliser des travaux de pose de branchement / branchement de réseaux de la voie communale VC n° 24, dénommée Le Fez - Commune de Vinezac (Ardèche).

VOIE COMMUNALE LE FEZ

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 28 AVRIL 2025 AU VENDREDI 30 JUIN 2025 INCLUS
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

Le SEBA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

le SEBA est tenu de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- SEBA

Fait à Vinezac, le 16/04/2025,

Le Maire,
Andre LAURENT.


L'Adjoint délégué

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	803039445  N° 14023*01
---	--	---

Le demandeur Particulier ☐ service public ☒ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐			
Nom : BROT Prénom : Philippe Dénomination : SEBA - SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE I Représenté par : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 Chez Sogelink Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France Téléphone 0 7 7 2 2 7 0 4 3 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : seba-d@demat.sogelink.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Nom : Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal Localité : Pays : Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :			

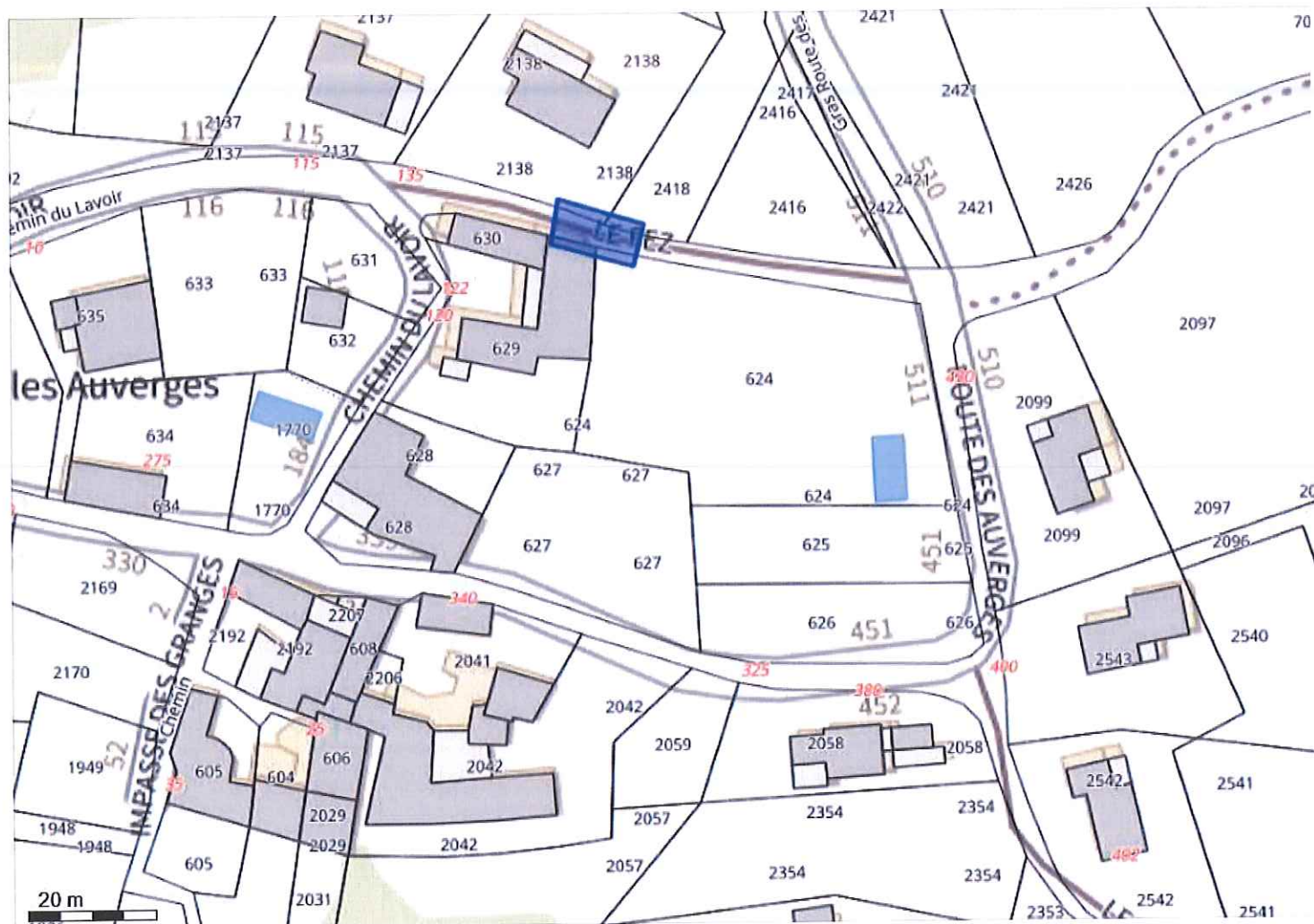
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération ☐ En agglomération ☒ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Le Fez / 135 CH DU LAVOIR Code postal 0 7 1 1 0 Localité : VINEZAC Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : Référence cadastrale : Section(s) : E Parcelle(s) : 2138 Lieu-dit : LE FEZ			

Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾ N° de chantier délivré par la Collectivité :			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾	Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾	Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾
Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐ Autres ☐ Date prévue de début d'application 2 8 0 4 2 0 2 5 Durée d'application (en jours calendaires) : 6 0 Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.			

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

^(N°) délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.32923333,44.54048556 4.32921843,44.54042184 4.32938236,44.54038998
4.32940322,44.54044945 4.32923333,44.54048556</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(44.540486 4.329233);(44.540422 4.329218);(44.540390 4.329382);(44.540449 4.329403);(44.540486 4.329233);
```